



Mars 2019

ÉDITO



© Sénat

Le débat sur la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales est revenu dans l'actualité ces derniers jours. Lors de l'examen du projet de loi d'Orientation des Mobilités, le Sénat a validé, mardi 26 mars, un amendement permettant aux représentants locaux de fixer la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires. Il s'inscrit dans le prolongement de la présentation du rapport sénatorial intitulé « Sécurité routière : mieux cibler pour plus d'efficacité » du 18 avril 2018. Déplorant la méthode précipitée retenue par le Gouvernement et le manque de concertation préalable à sa décision de limiter à 80 km/h la vitesse maximale autorisée, le groupe de travail recommandait d'appliquer la réduction de vitesse de manière décentralisée afin de l'adapter aux réalités des territoires, c'est à dire sur les tronçons de route accidentogènes. Cette recommandation du Sénat n'a toutefois pas été retenue par le Gouvernement. Pourtant, le 15 janvier dernier, à l'occasion du lancement du grand débat national, le président de la République a ouvert la voie à des aménagements. Le Premier ministre Édouard PHILIPPE maintenait vouloir conserver cette limitation. Les auteurs de cet amendement ont souhaité traduire cette parole en acte en donnant compétence aux Présidents de département et aux Préfets pour relever la vitesse maximale autorisée sur les routes dont ils ont la gestion, après avis de la commission départementale de la sécurité routière. C'est bien le reproche qui avait été fait lors de la décision unilatérale du Gouvernement : ne pas adapter en fonction des situations locales. Certains tronçons devaient être abaissés à 60 km/h par exemple quand d'autres pouvaient être maintenus à 90 km/h. « C'est une sorte d'amendement de cohérence », a défendu mon collègue Michel RAISON. « Le Sénat est là pour essayer d'apaiser notre pays, pas pour faire obstruction au travail du gouvernement ou du président de la République ». Elisabeth BORNE, Ministre des Transports, avait donné un avis défavorable à cet amendement. Le Sénat a entendu, une fois encore, les demandes des Français, en particulier celles des zones rurales ! N'étant pas une mesure générale, ils font confiance aux acteurs locaux, pour adapter la règle, au regard de la sécurité routière. La question de la responsabilité des décideurs devra également être actée en cas d'accident. Il faudra que l'Assemblée nationale confirme ce vote pour voir la mesure appliquée.

L'actualité au Sénat en mars 2019



© Sénat

[L'actualité au Sénat en mars 2019](#)

Régulation du marché de l'art



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la commission de la Culture et de l'Education, visant à moderniser la régulation du marché de l'art.

Dans le prolongement des travaux conjointement menés par la commission de la Culture et la commission des Lois du Sénat sur l'attractivité et la compétitivité du marché de l'art français, elle vise à adapter la composition et la mission du Conseil des ventes volontaires, rebaptisé Conseil des maisons de vente, aux réalités du marché de l'art en :

- assurant une présence accrue des professionnels, tout en préservant la représentation du maillage territorial des autorités de régulation ;
- développant le périmètre de ses missions pour en faire un outil de concertation et lui conférer une fonction d'information ;
- créant un organe disciplinaire indépendant en son sein afin de renforcer son pouvoir de sanction et favoriser le recours à la médiation.

[Voir la proposition de loi](#)

Adaptation loi NOTRe : le groupe Union centriste s'investit



© pixabay.com

Un projet de loi semble en préparation afin d'adapter certaines mesures adoptées dans la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) votée le 7 août 2015. Le groupe Union centriste a constitué, en amont de cette discussion, un groupe de travail auquel je participe. Sans vouloir remettre en cause l'architecture institutionnelle, en cours d'assimilation par les territoires et les élus, nous réfléchissons aux évolutions possibles à la marge, éventuellement sur tout ou partie du territoire, afin de faciliter la vie des élus et des fonctionnaires territoriaux et de concorder avec les situations et particularismes locaux. Des élus marnais m'ont déjà fait part de leurs réflexions et propositions. Ce texte ne devra être qu'un assouplissement !

Territoires touristiques



© pixabay.com

Sollicitée par son président, j'ai adhéré à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) qui est le réseau actif des collectivités actives dans le tourisme. Elle rassemble l'ensemble des spécificités géographiques (littoral, montagne, outre-mer, etc.), permet la défense des territoires touristiques auprès des pouvoirs publics et accompagne les collectivités (actualités, expertise et conseil juridique). Membre de la commission des affaires économiques, j'ai répondu favorablement à cette invitation, la France étant la première destination de tourisme au monde, son économie revêt un pan important de notre PIB. Lac du Der, œnotourisme en Champagne, UNESCO, cathédrale de Reims, Petites cités de caractère, forêts d'Argonne permettent à la Marne d'être un haut lieu de tourisme à faire découvrir plus amplement aux visiteurs français et internationaux.

Audition groupe Métiers d'art



© pixabay.com

Membre du groupe de travail sur les métiers d'art, j'ai participé à l'audition de Philippe HUPPE, député, auquel le Premier ministre a confié une mission ayant pour objet ces métiers et ceux du patrimoine vivant. Dans son rapport intitulé « France, Métiers d'Excellence », 22 propositions ont émergé réparties en cinq axes : 1. Une nécessité de repenser la gouvernance, 2. Les territoires : au cœur de l'action, 3. Relever le défi de la formation, 4. Préserver et valoriser les métiers d'art et du patrimoine vivant, 5. Soutenir le développement des métiers d'excellence.

Cette audition fut très intéressante au regard de ses analyses appuyées sur 62 auditions menées et 127 rencontres dans toute la France.

[Retrouvez le rapport sur le site du député de l'Hérault](#)

Rencontre avec Natacha POLONY



© Sénat

A l'occasion de la journée des droits des femmes, j'ai rencontré, avec mes collègues sénatrices, Natacha POLONY, directrice de la rédaction de Marianne au Sénat, invitée d'honneur. La délégation aux droits des femmes recevait la journaliste pour évoquer l'avancée des combats féministes pour leurs droits en France et dans le monde. Elle est percutante et convaincante ; sa réflexion est particulièrement profonde et pertinente !

Droit à l'erreur des collectivités



© pixabay.com

Dans le cadre de l'examen du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, le Sénat avait souhaité, à l'initiative de notre collègue Sylvie VERMEILLET, étendre aux collectivités locales le « droit à l'erreur » des particuliers et des entreprises prévu par ce texte. Cette disposition avait été par la suite supprimée par les députés malgré les propositions de compromis du Sénat.

Or, ce dispositif apparaît pleinement justifié compte tenu des contraintes croissantes qui pèsent sur les collectivités locales, et notamment les petites communes.

En effet, face à la multiplication des normes et la complexification des procédures administratives, les communes aux moyens humains et juridiques souvent restreints sont davantage susceptibles de commettre des erreurs aux conséquences parfois particulièrement préjudiciables.

Aussi, j'ai cosigné la proposition de loi de mes collègues Hervé MAUREY et Sylvie VERMEILLET, visant à créer un droit à l'erreur des collectivités locales dans leurs relations avec les administrations et les organismes de sécurité sociale.

[Voir la proposition de loi](#)

Audition Roger GENET – ANSES



© D.R.

Roger GENET, président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a répondu aux questions des sénateurs lors de son audition devant la commission des Affaires économiques du Sénat le 13 mars dernier. Je l'ai interrogé sur l'imprécision des normes européennes relatives aux nouvelles biotechnologies végétales. Les scientifiques et les professionnels estiment que la réglementation et le cadrage normatif autour des techniques de l'édition du gène ne sont pas clairs et ne bénéficient pas d'arbitrages nets et précis de la part des dirigeants. La directive européenne 2011-18, qui fixe les règles relatives aux OGM, élude cette question et la jurisprudence l'assimile à des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) (arrêt de la CJUE du 25 juillet 2018). Cela signifie que l'édition génomique devrait être soumise à la même réglementation que celle de la transgénèse, la plus contraignante. La recherche et les biotechnologies européennes ne peuvent pas s'abstenir d'investir ces domaines pour améliorer les plantes dans une optique de développement durable. D'autres questions ont été abordées : délai d'homologation et d'autorisation de mise sur le marché ; glyphosate ; indépendance scientifique de l'institution ; néonicotinoïdes ; produits indésirables dans les couches ; etc.

[Retrouvez l'intégralité de l'audition](#)

Omey visite le Sénat



© D.R.

Les membres du conseil municipal et les habitants actifs d'Omey ont visité le Sénat le 19 mars dernier. Le Maire, Jean-Paul BRIGNOLI, souhaitait faire connaître le fonctionnement des institutions de la République à ses collègues et ses administrés. Cette visite leur a permis de découvrir le travail parlementaire exercé par les Sénateurs. Ils étaient ravis de découvrir la Haute Assemblée parfois délaissée par le traitement médiatique qui lui est réservé. Ils ont également été charmés par la beauté du Palais du Luxembourg. Ils ont poursuivi leur périple parisien par la visite de l'Assemblée nationale. Merci à eux pour leur intérêt et leurs nombreuses questions relatives à notre travail sénatorial.

Audition des Ministres CASTANER et LE MAIRE



© Public Sénat

Le 19 mars dernier, j'ai participé à l'audition conjointe, par les commissions des Affaires économiques et des Lois, des ministres de l'Intérieur Christophe CASTANER et de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE, sur l'impact des manifestations des Gilets Jaunes sur la sécurité et l'économie, suite à l'épisode émeutier du samedi 16 mars sur les Champs-Élysées. Le gouvernement avait annoncé une série de mesure et le remplacement du Préfet de Police. La présidente de la commission des affaires économiques va proposer la constitution d'un groupe de suivi et de contrôle sur les conséquences de cette crise, notamment pour les commerçants.

[Retrouvez l'audition en vidéo](#)

Audition Isabelle de SILVA – Autorité de la Concurrence



© Autorité de la Concurrence

La commission des Affaires économiques a auditionné Isabelle de SILVA, présidente de l'Autorité de la Concurrence au Sénat le 20 mars dernier. Très précise dans ses réponses, nous avons balayé divers sujets relatifs à la concurrence, aux relations commerciales ou droit européen. Alstom/Siemens ; publicité des produits parapharmaceutiques étrangers sans autorisation de mise sur le marché ; aides d'Etat en matière de recherche et d'innovation ; distributeurs et loi EGAlim ; SRP de 10% ; télécoms ; etc. Quant à moi, j'ai échangé avec elle sur l'intelligence artificielle et les enjeux fondamentaux pour nos intérêts stratégiques et économiques.

[Retrouvez l'intégralité de l'audition](#)

Débat avec Pascal PERRINEAU



© D.R.

Mercredi 27 mars, j'ai débuté la matinée par un échange avec Pascal PERRINEAU, spécialiste des comportements politiques et sociétaux, désigné à ce titre, en janvier dernier, l'un des cinq « garants » du grand débat national organisé par le Gouvernement pour répondre aux attentes des Français, suite au mouvement des Gilets Jaunes. Son expérience professionnelle, ses années de direction du CEVIPOF (centre de recherches de sciences politiques) et sa proximité analytique avec les Français lui confèrent un recul pragmatique et une vision rhétorique de la crise traversée par notre système politique.

Audition Philippe KNOCHE – ORANO



© Sénat

Après l'examen d'Anne CHAIN-LARCHE sur la partie « chasse » du projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité, la commission des Affaires économiques a auditionné Philippe KNOCHE, Directeur Général d'ORANO (ex-AREVA) au Sénat le 27 mars dernier. Je l'ai interrogé sur son analyse de la stratégie européenne en matière nucléaire, notamment dans une optique d'une transition énergétique décarbonée. Sa réponse nette et précise a eu le mérite de poser les bases de la coopération transfrontalière en la matière et des divergences constatées sur le continent. Nous avons également évoqué le démantèlement, les déchets nucléaires, la technologie du laser, les coûts de production du parc nucléaire, les relations commerciales et technologiques avec la Chine, l'approvisionnement en uranium au regard du contexte géopolitique.

[Retrouvez l'intégralité de l'audition](#)

Rendez-vous avec Orangina



© pixabay.com

Mercredi 27 mars, j'ai reçu au Sénat Héroïse TARRAUD, Directrice des Relations extérieures et du Développement durable de Orangina Suntory France. Elle m'a présenté les avancées consenties par le groupe en matière de réduction de sucre dans leurs boissons d'une part, et les efforts consentis par le groupe dans la transition énergétique de leurs bâtiments et dans la réduction de plastique dans leurs contenants. Nos échanges ont été intéressants permettant de découvrir un peu mieux une entreprise ayant ses sites de production en France.

Le Sénat consulte les élus municipaux



© Sénat

Le Sénat vient de lancer une nouvelle consultation portant sur la place des élus municipaux dans la gouvernance des intercommunalités. Cette consultation s'inscrit dans le cadre du rapport confié par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, présidée par Jean-Marie BOCKEL, à Antoine LEFEVRE et Patricia SCHILLINGER afin d'identifier les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain pour associer les élus communaux au fonctionnement des intercommunalités. Au point de départ de ce rapport se trouve le constat que, dans de nombreux territoires, depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), certains élus municipaux, pris dans de vastes ensembles, ne s'y reconnaissent plus et parfois « décrochent ». Les conseillers municipaux, qu'ils soient membres des conseils communautaires ou, à plus forte raison, ceux ne faisant pas partie des instances de gouvernance de ces EPCI, ne se sentent pas suffisamment associés aux décisions. Aussi la délégation souhaite-t-elle recueillir leur avis sur la gouvernance des EPCI. À cet effet, elle a élaboré un questionnaire accessible [ICI](#). Les élus sont invités à répondre à cette consultation avant le 17 avril 2019 (cela ne devrait pas prendre plus de 5 minutes).

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Réponse Ministre Ecologie : cuivre en viticulture biologique



© pixabay.com

Suite à mon courrier d'octobre 2018, cosigné par plusieurs de mes collègues députés et sénateurs de l'appellation Champagne, le Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de RUGY, me répond le 28 février dernier sur la ré-homologation européenne de la substance active cuivre pour la viticulture biologique !

Utilisé depuis plus de 100 ans en viticulture, suite à l'apparition en Europe du mildiou et du phylloxéra, le cuivre est un élément essentiel pour préserver la production en viticulture biologique ; notamment dans les régions septentrionales ou ayant des contraintes climatiques ou techniques (humidité, surface foliaire élevée...) telles que la Champagne. Aujourd'hui, les exploitants ont l'autorisation d'utiliser jusqu'à 6kg/ha/an lissés sur 5 ans pour protéger leurs cultures. Or, les discussions européennes laissent présager une baisse de 2kg/ha/an et de plus, non lissés. Il annonce que sur proposition de la Commission européenne, il a été acté l'approbation, pour 7 ans, des composés issus du cuivre en agriculture. Cette approbation est assortie d'une diminution des quantités

utilisées. Ainsi, elles ne devront pas dépasser une moyenne de 4 kg par hectare et par an, et 28 kg pour 7 ans maximum. Il annonce préparer, avec les parties prenantes, une feuille de route qui sera présentée en 2019.

Diverses questions écrites adressées au Gouvernement



© pixabay.com

Veillez retrouver ci-dessous le résumé des différentes questions écrites que j'ai adressées à plusieurs ministres au mois de mars ayant pour thèmes la biodiversité, la recherche appliquée à l'agriculture, la mobilité des jeunes en Europe, le rapport de la Cour des Comptes, la santé ou la fiscalité. Un lien permet d'accéder à la question complète.

Mobilité et formation des apprentis à l'étranger : entre 3 % et 4 % des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel (CAP, BEP et baccalauréat professionnel) ont effectué un stage dans un autre pays d'au moins deux semaines. La cible de 6 % fixée dans le cadre de la stratégie Education et Formation 2020 n'est donc pas atteinte. J'ai demandé si l'objectif de 6 % est atteignable et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour inciter plus de jeunes à cette expérience étrangère.

Séjour des jeunes à l'étranger : Pour les jeunes, l'objectif général est de 20 %. J'ai interrogé la ministre pour savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour inciter plus de jeunes à cette expérience étrangère.

Je souhaite connaître la réaction et les appréciations du Ministre de la Culture sur les importantes observations et recommandations de la Cour des comptes sur le Mobilier national et les Manufactures nationales.

Politiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : j'ai demandé si le bilan de la stratégie nationale lancée en 2016 pour lutter contre ces espèces est suffisant et si le Gouvernement envisage des actions complémentaires.

Échouage des dauphins : Considérant que le plan biodiversité prévoyait la mise en place « dès 2018 » d'un plan national pour la protection des cétacés, j'ai souhaité connaître les solutions simples et économiquement viables que le Gouvernement entend mettre en place rapidement.

Politiques de protection des récifs coralliens : Au regard des services précieux rendus par ces récifs à l'environnement et à la vie terrestre, il est intéressant de savoir quelle politique de long terme partenariale le Gouvernement entend mener.

Imprécision des normes européennes en matière de nouvelles biotechnologies végétales : Les scientifiques et les professionnels estiment que la réglementation et le cadrage normatif autour des techniques de l'édition du gène ne sont pas clairs et ne bénéficient pas d'arbitrages nets et précis de la part des dirigeants. La directive élude cette question et la jurisprudence l'assimile à des OGM. La recherche et les biotechnologies européennes ne peuvent pas s'abstenir d'investir ces domaines pour améliorer les plantes dans une optique de développement durable.

Solutions agricoles aux objectifs de stockage de carbone dans le sol : Lors de la COP 21 à Paris, 250 partenaires et 39 pays ont lancé l'initiative 4 p. 1000 visant à accroître de 0,4 % par an, la capture et le stockage du carbone dans les 40 premiers centimètres de profondeur du sol grâce à certaines pratiques agroécologiques. Au regard des impacts économiques et environnementaux optimistes attendus, est-ce que le Gouvernement avance sur cette ambition adoptée à la COP 21 et travaille à des coopérations avec les agriculteurs ?

Développement de la production de protéines végétales : Une étude estime que la croissance des marchés bio et sans OGM devrait soutenir le développement et la structuration des filières protéines végétales en Europe dans les années à venir. Ce marché de l'alimentation humaine apportera plus de valeur ajoutée aux agriculteurs. Quelles stratégies sont ou peuvent être déployées avec les agriculteurs ?

Maîtrise des risques liés au développement de la cryothérapie : je souhaite connaître les réflexions et les intentions du Gouvernement sur cette pratique hors cabinet médical, et s'il juge nécessaire de réglementer la profession.

Assujettissement de l'AGEDI à l'impôt sur les sociétés : Ce syndicat permet aux collectivités locales d'accéder, à un coût maîtrisé, à un ensemble de logiciels nécessaires au quotidien de la gestion locale. Or, il semblerait que l'administration fiscale souhaite l'assujettir à l'impôt sur les sociétés (IS), et ce, rétroactivement. Seulement, étant un syndicat mixte, il ne devrait pas être soumis à l'IS.

DANS LA MARNE

AG anciens combattants à Passy-Grigny



© pixabay.com

Fidèle de leurs rassemblements, je n'ai pas manqué l'assemblée générale des ACPG-CATM du secteur de Châtillon-sur-Marne, organisée le 3 mars dernier, à Passy-Grigny. Je tiens à féliciter les bénévoles, et au premier chef, le président Christian Chabroulet pour leur parfait dévouement afin de ne pas oublier ceux tombés pour la France. Je leur ai témoigné ma reconnaissance citoyenne. C'était également l'occasion de leur donner une information importante : ma proposition de loi relative à la protection des drapeaux des associations des anciens combattants sera débattue le 4 avril au Sénat. Ils étaient attentifs à cette nouvelle ayant constaté eux-mêmes le fait de retrouver ces reliques sur des brocantes ou des sites de vente en ligne. Cette année fut une rencontre particulière en raison de nos pensées pour la trésorière et cheville ouvrière Solange GALLAY.

Débat « Femmes d'influence » à Epernay



© D.R.

A l'invitation d'Abida CHARIF, Adjointe au Maire d'Epernay, dans le prolongement de la journée des droits des femmes, j'ai participé au débat « Femmes d'influence » au cinéma Le Palace à Epernay, le jeudi 14 mars, en compagnie de Marie CHOQUET, Directrice de recherches et présidente d'une association. Notre échange précédait le film RBG, documentaire américain qui retrace la vie et la carrière de Ruth BADER GINSBURG, juge assesseur à la Cour Suprême des États-Unis. Devant une assemblée presque uniquement féminine, nous avons échangé et débattu sur nos parcours respectifs, scientifique et politique, à l'aune des droits des femmes et des difficultés rencontrées.

Rencontre avec Béatrice MOREAU



© D.R.

Invitée par le président du Conseil départemental, Béatrice MOREAU, nouvelle présidente de la Chambre d'Agriculture de la Marne, a rencontré les élus départementaux afin d'échanger sur notre politique en faveur de l'agriculture et les grands enjeux agricoles. Depuis la loi NOTRe, les aides à l'agriculture sont du ressort de la Région. Les départements ne peuvent intervenir qu'en complément de celle-ci, dans le cadre d'une convention. L'accord signé en 2017 avec la Région Grand Est permet au Département de la Marne d'attribuer des aides aux « acteurs agricoles pour moderniser ou améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement ». Nous avons fait le point sur le dispositif de solidarité REAGIR, TERRALAB, Symbiose, la CATER, etc. Béatrice MOREAU maîtrise ses dossiers avec brio ; elle est un atout indéniable à l'agriculture marnaise !

CONTACTS

AU SÉNAT

Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

DANS LA MARNE

Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

unioncentriste-senat.fr

